

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, ETHIOPIA P. O. Box 3243 Telephone 517 700 Cables: OAU, ADDIS ABABA

CONSEIL EXECUTIF
Huitième Session ordinaire
16 – 21 janvier 2006
Khartoum (Soudan)

EX.CL/231 (VIII)

**RAPPORT DE LA 1^E CONFERENCE DES MINISTRES
DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE DE L'UA**

Rapport de la Conférence des Ministres africains de la science et de la technologie 29-30 septembre 2005, Sénégal

1. Introduction

La première Conférence des Ministres de la science et de la technologie s'est tenue en novembre 2003 à Johannesburg (Afrique du Sud). La Conférence a pris la décision de mettre sur pied un Conseil ministériel africain pour la science et la technologie (AMCOST) comme un forum de haut niveau pour un examen critique et un dialogue constructif sur les questions émergentes concernant le développement de la science et de la technologie et leurs implications pour le développement durable ainsi qu'une politique et des directives sur le développement et l'application de la science et de la technologie en Afrique. Le Conseil ministériel est composé de tous les Ministres chargés de la science et de la technologie dans les pays africains. Selon le Règlement intérieur adopté, le Ministre du pays hôte, à savoir le Ministre B. Ngubane du Département de la science et de la technologie d'Afrique du Sud a assumé la présidence pendant une période de deux ans. Le Bureau des Ministres a été également élu et est composé des pays suivants : **Afrique du Sud, Sénégal, Algérie, Kenya et Gabon.**

Un Comité directeur, composé de Directeurs généraux, de Secrétaires généraux ou de hauts fonctionnaires, a été mis sur pied pour superviser la mise en œuvre des décisions des Ministres.

Les Ministres ont examiné les moyens à mettre en œuvre pour relever les défis redoutables de la réduction de la pauvreté grâce au développement et à l'application de la science et de la technologie et ont adopté un Plan d'action avec douze programmes phares.

La Conférence susmentionnée a eu lieu sous les auspices du NEPAD avant la création du Département des ressources humaines et de la science et de la technologie (DRHST). Toutefois, la Commissaire en charge des affaires sociales a représenté la Commission de l'UA à la Conférence. Reconnaisant la possibilité de chevauchement des activités du NEPAD et du DRHST et la nécessité de renforcer la synergie, la Commissaire et le Président du NEPAD ont pris la décision de recruter un consultant pour assister dans la définition des rôles et l'intégration des programmes de S & T du NEPAD et du DRHST. Cette initiative a été dûment autorisée par la Commission de l'UA et mise en œuvre. Les conclusions de la consultation ont été utilisées pour produire le **Plan d'action consolidé de l'Afrique pour la science et la technologie**, un plan d'action conjoint du NEPAD et de l'UA qui définit également les rôles et les responsabilités du DRHST et du NEPAD en ce qui concerne les programmes de S & T.

La deuxième Conférence des Ministres de la science et de la technologie s'est tenue à Dakar (Sénégal), les 29 et 30 septembre 2005 pour examiner le Plan d'action consolidé susmentionné et officialiser la nomination du nouveau Président de la Conférence des Ministres. Selon le Règlement intérieur adopté par les Ministres, la

présidence change tous les deux ans et un nouveau Bureau est élu. Le Sénégal, en tant que pays hôte a assumé la présidence de la Conférence des Ministres et un nouveau Bureau composé de : Sénégal, Congo, Ethiopie, Egypte, Zimbabwe, Nigeria a été élu. En sa qualité de pays hôte du NEPAD, l'Afrique du Sud a été retenue au Comité directeur et au Bureau des Ministres en tant que membre sans droits de vote. La Commissaire en charge de RHST est membre de droit du Bureau.

2. Conclusions de la Conférence des Ministres

Les Ministres ont adopté le **Plan d'action consolidé de l'Afrique pour la science et la technologie** qui comporte les principaux aspects suivants :

a) Gouvernance des programmes de S & T africains

Les Ministres ont donné leur accord pour que la Commission de l'UA soit chargée de donner les orientations politiques pour la mise en œuvre du Plan d'action consolidé. Les rôles spécifiques seront entre autres :

- i) La convocation des réunions des Ministres africains de la science et de la technologie et la transmission des résolutions de ces réunions aux Sommets de l'UA.
- ii) La mise en œuvre des processus d'orientation en vue de la résolution des questions spécifiques de la science, de la technologie et des innovations.
- iii) La mobilisation des ressources financières pour la mise en œuvre du Plan d'action consolidé.
- iv) La conduite des délégations UA/NEPAD dans les négociations internationales sur la science, la technologie et les innovations.
- v) La mise en place d'un point focal pour assurer la liaison avec les institutions du système des Nations unies en ce qui concerne les questions liées à la politique.
- vi) La mise en œuvre de divers programmes pour la promotion de la science et de la technologie y compris la participation des jeunes, des femmes et de la diaspora à la mise en œuvre du Plan d'action consolidé.

D'autre part, le Bureau de la science et de la technologie du NEPAD fournira l'orientation technique et intellectuelle pour la mise en œuvre du Plan d'action consolidé. Les rôles spécifiques seront :

- i) La mobilisation et l'orientation des compétences techniques, notamment les réseaux de centres d'excellence pour la mise en œuvre des programmes et des projets.

- ii) La convocation des réunions du Comité directeur de la science et de la technologie de l'AMCOST.
- iii) L'orientation technique pour la création du mécanisme africain de la science et des innovations proposé.
- iv) La fourniture de l'assistance technique aux processus et activités de la Commission de l'UA.
- v) Le suivi des tendances internationales dans la science et la technologie et veiller à ce que les ajustements nécessaires soient apportés au Plan d'action consolidé pour répondre aux tendances.
- vi) Le suivi et l'établissement de rapports sur la mise en œuvre des programmes et des projets.

Le Conseil ministériel fonctionne avec l'appui d'un Comité directeur pour la science et la technologie composé de Directeurs généraux, de Secrétaires généraux ou de hauts fonctionnaires, deux représentant chacune des cinq régions géographiques de l'Afrique et le Directeur du DRHST en sa qualité de membre de droit. Le Comité directeur supervise l'élaboration et la mise en œuvre des programmes, notamment la formulation des plans de travail. Il sera chargé d'examiner les progrès réalisés dans la mise en œuvre du « Plan consolidé, pour une action collective ». En d'autres termes, le Comité directeur est ce qui est normalement dénommé « Groupe d'experts ».

b) Amélioration des conditions de la S & T et mise en place des mécanismes d'innovations

Les Ministres ont également approuvé le projet d'entreprendre des activités pour créer un environnement propice au développement et à la promotion de la science et de la technologie dans les Etats membres de l'UA. Le Plan identifie les principales activités suivantes : (i) le renforcement des capacités des fonctionnaires dans les Etats membres et l'élaboration de programmes universitaires en matière de développement ; (ii) la formulation des indicateurs de la science, de la technologie et des innovations (STI) pour aider les Etats membres à suivre l'évolution scientifique et technologique ; (iii) la création d'un Observatoire africain du STI pour que les indicateurs de STI et l'information recueillie ainsi que la collecte, la compilation et la validation soient normalisés ; (iv) le renforcement de la coopération régionale dans le domaine de la S & T pour inclure des projets scientifiques conjoints, le partage de l'information, les conférences, la mise en place de laboratoires conjoints ou communs, la fixation de normes communes pour la recherche – développement (R – D) et l'échange des compétences. Un problème ou défi communs tels que la mise au point d'un vaccin contre le VIH/SIDA peut être un des premiers facteurs favorisant la coopération ; (v) la promotion de la compréhension de la science et de la technologie par le public. Les Ministres ont reconnu l'importance de promouvoir

activement la valeur de la science et de la technologie pour attirer plus de jeunes vers les carrières scientifiques et promouvoir une culture de la science dans les Etats membres.

c) Programmes – phares de la recherche - développement

Les Ministres ont approuvé les neuf programmes – phares de la recherche – développement. Le programme a été élaboré par un atelier consultatif de scientifiques dans les diverses régions de l'Union africaine et à ce titre, la mise en œuvre du programme sera effectuée en collaboration dans les régions sous la direction des centres d'excellence. Ceci permettra le partage des ressources et des compétences et l'exploitation au mieux des maigres ressources. Le programme phare est le premier groupe d'activités à entreprendre. Toutefois, d'autres activités seront lancées au fur et à mesure que les premières seront exécutées. Le programme – phare comprend les programmes suivants de la recherche – développement.

- **Biodiversité, biotechnologie et connaissances locales** – C'est un programme de recherche pour la conservation et l'utilisation durable des richesses (biodiversité) naturelles de l'Afrique. Il a également comme objectif de renforcer les capacités à mettre au point et à appliquer sans danger la biotechnologie à l'agriculture, à la santé, aux industries extractives, à l'industrie et autres domaines. Ce programme comprend la promotion, la protection et le développement des connaissances locales en vue de contribuer au développement économique.
- **Energie, eau et désertification** – L'objectif de ce programme de recherche – développement est de promouvoir la sécurité énergétique par la production et l'application des connaissances scientifiques et des innovations technologiques connexes. Il vise également à renforcer les capacités scientifiques et techniques des pays africains à lutter contre la sécheresse et la désertification.
- **Sciences physiques, technologies de fabrication, de laser et post-messiales** – Ce programme vise à renforcer les capacités de l'Afrique à entreprendre la recherche physique et le développement des technologies connexes. Il est également destiné à redynamiser la formation des ingénieurs dans les établissements d'enseignement supérieur en Afrique afin d'accroître le nombre des ingénieurs et d'améliorer leur qualité. Le programme renforcera aussi les capacités à effectuer la recherche sur le laser. En outre, il identifiera, développera et favorisera la diffusion des technologies pertinentes ou appropriées pour réduire les pertes post messiales, en mettant l'accent sur les cultures.
- **Technologies de l'information et de la communication et technologies et sciences de l'espace** – Ce programme a pour

objectif de mettre en place un réseau continental de recherche sur les TIC. Il rassemblera les universités et les centres de recherche de pointe pour élaborer et mettre en œuvre des projets qui produiront des logiciels avec le contenu africain. Il est également destiné à déterminer la faisabilité de la création d'un Institut africain des sciences de l'espace.

3. Mécanisme technique et financier pour la mise en œuvre

Les Ministres ont examiné les incidences financières des programmes qui ont été approuvés. Ils ont mis l'accent sur la nécessité de promouvoir les synergies dans la mise en œuvre et sur la mise en place d'un mécanisme pour la coordination. Les Ministres ont décidé qu'en vue d'utiliser au mieux les maigres ressources humaines et physiques de l'Afrique, des réseaux de centres d'excellence continentaux/ transafricains mettraient en œuvre les programmes et les projets. A cet égard, un Mécanisme africain des sciences et des innovations est proposé pour la coordination du programme. Ce Mécanisme sera le mécanisme panafricain nécessaire pour appuyer les réseaux de centres d'excellence, encourager les institutions et les individus novateurs à produire et à appliquer la science et la technologie et à promouvoir l'esprit d'entreprise basé sur la technologie. Il :

- a) Mobiliserait les compétences techniques et les ressources financières pour élaborer et mettre en œuvre les projets proposés.
- b) Elaborerait et appliquerait les directives et les procédures pour mobiliser et allouer les ressources financières africaines et internationales.
- c) Suivrait et évaluerait la mise en œuvre du programme sur la base des politiques et procédures convenues.
- d) Fournirait l'assistance technique à la Commission de l'UA dans le cadre de la mise en œuvre des politiques en matière de science et de technologie adoptées par le Conseil des Ministres africains sur la science et la technologie.
- e) Faciliterait l'émergence et la croissance de partenariats entre les réseaux de R – D africains et internationaux, par exemple le Domaine de recherche et les réseaux d'excellence européens.
- f) Suivrait les tendances scientifiques et technologiques internationales et mobiliserait les compétences pour conseiller l'UA.
- g) Aiderait la Commission de l'UA à renforcer les capacités pour la formulation et la mise en œuvre des politiques en matière de science et de technologie.

4. Assistance des partenaires pour le Plan d'action consolidé de l'Afrique pour la science et la technologie

Un certain nombre de partenaires internationaux (UK-DFID, Canada-CID & IDRC, Sweden-SIDA, Norvège, USA et France – AUF) ont assisté à la conférence ministérielle et fait des exposés dans lesquels ils ont félicité l'UA-NEPAD pour le programme efficace qu'ils ont mis en œuvre. Ils ont également expliqué comment leurs propres programmes peuvent s'articuler avec le Plan d'action consolidé. La plupart ont manifesté un intérêt pour l'assistance au Plan.

5. Recommandations

Les Ministres de la science et de la technologie ont fait les recommandations suivantes en vue de la mise en œuvre du Plan d'action consolidé.

- a) La Commission de l'UA et le Bureau de la science et de la technologie du NEPAD doivent être chargés de la mobilisation des ressources financières et techniques pour la mise en œuvre des programmes et des projets contenus dans le Plan d'action consolidé de l'Afrique pour la science et la technologie.
- b) Les Etats membres doivent augmenter leur budget national consacré à la S & T à 1% du PIB, tel que décidé par le Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement et s'engager également à faire et à allouer des contributions volontaires financières aux programmes et projets pour qu'ils soient effectivement mis en œuvre.
- c) Pour assurer une mise en œuvre effective et coordonnée du programme de la recherche – développement du **Plan d'action consolidé de l'Afrique pour la science et la technologie** et une mobilisation efficace des scientifiques à cet effet, la Commission de l'UA et le NEPAD doivent explorer les modalités pour la mise en place du **Mécanisme africain des sciences et des innovations** pour assurer lesdites fonctions.
- d) La Commission de l'UA et le Programme du NEPAD pour la S & T doivent élaborer les termes de référence et mettre sur pied le Groupe de travail de haut niveau de l'UA-NEPAD-UNESCO pour préparer un programme global en vue de la création et du financement des centres d'excellence, conformément aux recommandations de la Commission pour l'Afrique.
- e) Mettre en place un Forum pour engager la communauté internationale et établir des partenariats avec elle, notamment promouvoir la coopération avec d'autres pays en développement pour obtenir les ressources financières, techniques et autres supplémentaires nécessaires à la mise en œuvre du Plan d'action consolidé de l'Afrique pour la science et la technologie.
- f) Examiner et le cas échéant, réviser les politiques et dispositions institutionnelles connexes nationales en matière de science, de technologie et d'innovations, promouvoir l'intégration de la science, de la technologie et des

innovations dans les plans de développement nationaux, les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté et les cadres connexes pour la réalisation des OMD.

- g) Renforcer la coopération bilatérale et multilatérale dans le domaine de la science et de la technologie et mettre en œuvre les meilleures pratiques à cet effet.

6. Date et lieu de la prochaine Conférence

La date et le lieu de la 2^e Conférence des Ministres de la science et de la technologie n'ont pas été fixés car deux pays à savoir l'Égypte et le Kenya se sont proposés pour l'accueillir. Les Ministres ont exhorté la Commission de l'UA à résoudre, dans les meilleurs délais, ce problème.

2006

Rapport de la 1e Conference des Ministres de la Science et de la Technologie de l'UA

Union Africaine

Union Africaine

<http://archives.au.int/handle/123456789/3421>

Downloaded from African Union Common Repository